la cgt de Cannes

L'enjeu

Votre meilleur Atout

1er trimestre 2022

52 Boulevard de la République

06400 CANNES

Vos contacts :

Robert BACCHI: 06 01 08 22 47 Mail: cgterritoriaux@gmail.com

Eric MORAND: 06 15 49 12 42 Site: cgtcannes.wixsite.com/fonctionpublique06

Chers collègues,

Comme vous avez pu le constater, le coût de la vie ne cesse d'augmenter depuis plusieurs mois, mais nos revenus n'évoluent pas.
Le Gouvernement a fait un geste en attribuant une prime « inflation » à certaines personnes, en fonction de leurs revenus.
Comme nous l'avons évoqué dans notre journal du 4ème trimestre 2021, certaines grilles indiciaires des agents de catégorie C vont être restructurées, avec des indices revus à la hausse et des durées de prise d'échelons revues à la baisse.
Ces changements vont profiter à de nombreux agents qui ont des revenus réduits, ce qui est une bonne chose, mais nous regrettons que ces mesures ne soient pas appliquées aux agents de catégories A et B, car l'augmentation des prix touche tout le monde.
C'est pourquoi nous avons décidé d'agir au niveau local pour préserver le pouvoir d'achat des agents, en adressant 2 courriers à monsieur David LISNARD, en sa qualité de Maire de la Ville de Cannes, de Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et de Président du Centre Communal d'Action Sociale.
Le premier courrier concerne une demande d'augmentation de la valeur des tickets restaurant et le second la mise en place d'un contrat de groupe performant pour la mutuelle santé et prévoyance des agents de la ville de Cannes, du CCAS et de la CACPL.
Nous portons à votre connaissance ces 2 courriers, ainsi que la réponse que nous a adressée Madame Odile GOUNY DOZOL, Ajointe déléguée au Maire.
Vous ne trouverez pas de réponse concernant notre demande d'augmentation de la valeur des tickets restaurant dans ce courrier.
Nous avons évoqué ce thème lors du Comité Technique de la ville de Cannes, qui s'est tenu le 8 décembre 2021 et il a été porté à notre connaissance que le fait de passer la valeur des tickets restaurant à 10 Euros coûterait 1 million d'Euros à la ville de Cannes chaque année.

Les représentants de l'autorité territoriale nous ont indiqué qu'il pourrait y avoir d'autres pistes pour augmenter le pouvoir d'achat des agents et qu'il y aura des échanges avec les représentants syndicaux sur ce sujet au cours de l'année 2022.

Pour ce qui concerne les jours de bonifications, les représentants du syndicat CGT ont obtenu que les ces journées générées en 2021 soient octroyées en 2022, qui sera une année transitoire, durant laquelle les agents percevront les jours de bonification et généreront des RTT avec l'augmentation du temps de travail.

En 2023, il n'y aura plus de jours de bonification, ils seront remplacés par des RTT.

Nous vous transmettons également des informations sur la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), ainsi que sur le télétravail, qui sera bientôt officialisé à la ville de Cannes.

Toute l'équipe du syndicat CGT vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

LA GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

La GIPA est une indemnité d'un montant brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat constatée lorsque le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation.

Cette indemnité est versée aux agents concernés par cette baisse de pouvoir d'achat.

Si le traitement indiciaire brut perçu par l'agent au cours des 4 ans a évolué moins vite que le taux d'inflation sur cette même période, un montant indemnitaire brut correspondant à la perte du pouvoir d'achat lui est obligatoirement versé.

Le taux d'inflation à prendre en compte est fixé chaque année par arrêté ministériel.

La période de référence correspond aux quatre années écoulées entre l'année N - 1 et l'année N - 4.

Exemple pour 2021 : la GIPA est versée après avoir comparé l'évolution du traitement brut de l'agent au 31/12/2016 et celui détenu au 31/12/2020.

Pour information, à la ville de Cannes, 51 agents ont perçu la GIPA en 2019, 213 en 2021 et 142 en 2021.

Vous pouvez vérifier si vous pouvez bénéficier de la GIPA en utilisant le simulateur sur le site internet suivant :

www.fonction-publique.gouv.fr/indemnite-de-garantie-individuelle-pouvoir-dachat

MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA MAIRIE DE CANNES

A l'occasion du Comité Technique de la Ville de Cannes, qui s'est tenu le mercredi 8 décembre 2021, la mise en œuvre du télétravail a été évoquée.

Plusieurs points sont à définir, tels que les quotités de travail possible en télétravail et modalités d'organisation et de mise en œuvre, les fonctions éligibles, les engagements mutuels, les modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail, les règles à respecter en matière de santé ainsi que de sécurité au travail, la protection des données et la mise en place d'une assurance.

Concernant la mise en œuvre, un dialogue social avec les représentants du personnel va être mis en place, en plusieurs phases.

Une charte du télétravail va être établie, en concertation avec les représentants du personnel et sera présentée au Comité Technique et au CHSCT, puis au Conseil Municipal pour délibération, vers la mi-février 2022.

Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de CANNES
52 Boulevard de la République
06400 CANNES
Tél : 06 01 08 22 47
Mail :cgterritoriaux@gmail.com

Monsieur David LISNARD
Maire de la Ville de CANNES
Président de la CACPL
Vice-Président du Conseil Départemental
Des Alpes Maritimes
Hôtel de Ville
06400 CANNES

CANNES, le jeudi 18 novembre 2021.

Objet: Mise en place d'un contrat de mutuelle santé et prévention pour les personnels de la ville de Cannes, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomérations Cannes Pays de Lérins.

Monsieur le Maire,

Je souhaiterais qu'une réflexion soit lancée afin de mettre en place des contrats de groupe pour la mutuelle santé et prévention du personnel de la ville de Cannes, du CCAS et de la CACPL.

Il serait judicieux de négocier des contrats porteurs pour ces personnels en faisant jouer la concurrence, en mettant en avant le nombre conséquent de clients potentiels.

Le but recherché serait de permettre aux personnels qui le souhaitent d'avoir une couverture santé de qualité, avec de bonnes prestations, pour un prix attractif, afin d'améliorer leur qualité de vie et de réduire leur budget santé.

Les représentants du syndicat CGT mettront à l'ordre du jour du prochain Comité Technique de la ville de Cannes, qui devrait se tenir le 8 décembre 2021, ce sujet important, au titre des questions diverses.

J'espère que vous voudrez bien lancer cette réflexion, pour permettre aux personnels d'avoir des avancées sociales, qui seront les bienvenues dans la période économique sensible que nous traversons.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général
du Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de CANNES,
de la CACPL et du C.C.A.S

Robert BACCHI

Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de CANNES
52 Boulevard de la République
06400 CANNES
Tél : 06 01 08 22 47
Mail :cgterritoriaux@gmail.com

Monsieur David LISNARD
Maire de la Ville de CANNES
Président de la CACPL
Vice-Président du Conseil Départemental
Des Alpes Maritimes
Hôtel de Ville
06400 CANNES

CANNES, le jeudi 18 novembre 2021.

Objet: Revalorisation du montant des tickets restaurant pour les personnels de la ville de Cannes, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomérations Cannes Pays de Lérins.

Monsieur le Maire,

Comme vous avez pu le constater, le coût de la vie ne cesse d'augmenter de manière significative depuis plusieurs semaines.

Le prix des denrées alimentaires de base est revu à la hausse et du coup, le budget alimentaire des ménages est de plus en plus conséquent.

L'Etat va attribuer une « prime inflation » pour aider les personnes, en fonction de leurs revenus, à faire face à ces augmentations.

Cette aide, même si elle est la bienvenue, est éphémère, car elle ne sera versée qu'une fois.

Il serait possible d'apporter une aide financière durable pour les personnels de la ville de Cannes, du CCAS et de la CACPL, en augmentant le montant nominal des tickets restaurant qui leur sont attribués, qui est de 7,50 Euros et qui n'a pas évolué depuis le mois de mai 2011.

Ce montant est désormais insuffisant pour permettre aux agents de pouvoir se restaurer décemment.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir porter la valeur faciale des titres restaurant à un montant de 10 Euros et que le financement de la dotation mensuelle de 20 tickets restaurant reste fixé à 40% à la charge du personnel et 60%, qui est le plafond maximum légal, à la charge de la ville de Cannes, de la CACPL et du CCAS, comme c'est le cas actuellement.

Les représentants du syndicat CGT mettront à l'ordre du jour du prochain Comité Technique de la ville de Cannes, qui devrait se tenir le 8 décembre 2021, ce sujet important, au titre des questions diverses.

J'espère que vous voudrez bien apporter aux personnels cette aide financière, qui sera bien utile dans la période difficile que nous traversons.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général
du Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de CANNES,
de la CACPL et du C.C.A.S

Robert BACCHI

L'ADJOINTE AU MAIRE

DELEGUEE AUX RESSOURCES HUMAINES,
A L'ADMINISTRATION GENERALE, L'ETAT CIVIL
ET LES AFFAIRES ELECTORALES ET LES AFFAIRES FUNERAIRES

Ville de Cannes

Monsieur Robert BACCHI
52, Boulevard de la République
06400 Cannes

OBJET : **POUVOIR D'ACHAT AGENTS MAIRIE DE CANNES**

REF : DGA9/AST

Cannes, le 7.12.2021

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu vos courriers en date du 18 novembre sollicitant la revalorisation des tickets restaurants et la mise en place d'un contrat de mutuelle santé et prévention pour les personnels municipaux.

Depuis plusieurs mois, à l'initiative de David Lisnard, des mesures volontaristes sont prises en faveur de la protection et du pouvoir d'achat des agents municipaux, engagements maintenus en 2020 et 2021 malgré la situation sanitaire et économique particulièrement impactante pour nos finances.

Ainsi, un effort constant a été engagé pour promouvoir plus significativement nos personnels méritants (de l'ordre de 200 avancements de grades et de promotions internes par an à compter de 2017, soit environ 20% de plus que précédemment) et pour nommer toutes les réussites à concours et examens lorsque les postes peuvent être ouverts. Pour votre parfaite information, les coûts liés à ces promotions oscillent entre 250 000 et 300 000 euros par an.

Concernant la rémunération des agents municipaux, dès le mois de juin 2019, le Maire a tenu à ce que tous les agents de catégorie C puissent percevoir une prime au même titre que les catégories A et B qui précédemment en étaient les seuls destinataires : 200 € maximum et 100 € minimum pour un montant global de 310 000 €. Environ 1 600 agents de catégorie C ont bénéficié de ce dispositif. Une revalorisation a été également mise en œuvre pour les catégories A et B pour un montant de 10 500 €.

2020 restera une année singulière tant elle a bouleversé notre organisation plaçant la continuité du service public au cœur de nos préoccupations. Les personnels municipaux de tout grade ont été remarquables et la priorité fixée par le Maire s'est immédiatement portée sur la protection de nos agents.

Protection physique tout d'abord avec, dès février 2020, des dotations de matériel adaptées à la crise sanitaire - masques, hydrogel, nettoyage approfondi des locaux, blouses…- alors même que l'Etat et la majorité des communes n'en disposaient pas.

TOUTES LES REPONSES DOIVENT ETRE ADRESSEES A :

Monsieur le Maire
Mairie de Cannes
CS 30140
06414 Cannes CEDEX
Tél. : +33 (0)4 97 06 40 00
Mél.: mairie@ville-cannes.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée [illegible]

Protection financière ensuite puisque, immédiatement, la Mairie s'est attachée à pallier les conséquences pécuniaires d'absences liées au COVID 19. Ainsi, les différentes composantes de la rémunération du personnel ont été maintenues (salaires, primes, tickets restaurants) y compris pour les agents placés à l'isolement. Pour les agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence liées à la COVID, le maintien des salaires supporté par la collectivité s'est porté à 1 530 400 €.

De façon plus spécifique, dès que le cadre règlementaire a ouvert la possibilité d'attribuer des primes « COVID » aux personnels engagés, le Maire de Cannes a proposé au Conseil Municipal l'application de la prime maximum prévue par le décret du 14 mai 2020 quand beaucoup de communes ne s'engageaient que partiellement dans le dispositif. Pour Cannes, cette prime a concerné plus de 1 500 agents, dont la très grande majorité des agents de terrain, pour un coût total de 735 615 €.

Durant cette période et encore aujourd'hui, la Mairie a veillé à ce que tous les équipements et mesures possibles de protection sanitaire soient à disposition des agents pour préserver leur santé et celle de leurs proches. Un juste équilibre entre confinement, télétravail et continuité du service public a pu être assuré.

En 2021, le soutien au pouvoir d'achat s'est de nouveau concrétisé dans les orientations retenues, en accord avec les représentants du personnel pour la mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P., nouvel outil indemnitaire de référence.

A Cannes, cela s'est traduit par l'augmentation du régime indemnitaire mensuel de 15 % du personnel soit 330 agents dont 219 agents de catégories C. Il a été aussi procédé à une harmonisation des sujétions et à une attribution du Complément Indemnitaire Annuel, en lieu et place de la 3ème part versée au mois de juin (pour les agents dont le régime indemnitaire était au plafond et pour le personnel médico-social qui ne percevaient pas la prime).

Cette mesure pérenne s'élève à plus de 600 000€ par an.

Enfin, concernant la rémunération des agents, je précise que la Mairie permet chaque année une indemnisation de plusieurs jours posés sur le Compte Epargne Temps pour un coût d'environ 600 000 €, alors même que 70 % des collectivités territoriales ne monétisent pas ces jours pour des raisons de maitrise budgétaire.

Parallèlement, la Mairie de Cannes mène une politique sociale active avec une participation communale à la couverture santé pour 240 euros par an et par agent, la prise en charge des frais de déplacement domicile/travail au taux maximum ou l'attribution d'une carte parking et la subvention à l'Amicale du personnel, pour financer l'action sociale à hauteur de 240 000 € par an.

Concernant la couverture mutuelle et prévoyance, la Direction des ressources humaines y travaille depuis plusieurs semaines. Nous aurons donc l'occasion d'évoquer à nouveau ce sujet courant 2022.

Parmi les autres dispositions prises, on note celles relatives aux travaux dans les bâtiments pour une meilleure qualité de vie au travail et réalisés en concertation avec les agents (État civil, Espaces verts, Police municipale, Hôtel de Ville: réfection, peinture, aménagements de kitchenette, redéfinition d'espaces d'accueil). Le montant total consacré à ces rénovations et aménagements s'élève à 2,4 millions d'euros sur ces dernières années. Il en est de même pour un matériel performant de la Propreté Urbaine par exemple, pour un montant d'un million d'euros.

L'ensemble de ces actions représente 4 700 000 euros hors équipements et aménagements de locaux.

Comme vous pouvez le constater, dans le prolongement des échanges avec la Direction Générale des Services lors des réunions de dialogue social, l'intérêt porté aux agents municipaux est permanente.

Le chantier ouvert récemment sur la lutte contre l'absentéisme constitue un vrai levier pour, dans les mois et années à venir, retrouver de la marge de manœuvre dans notre fonctionnement, qu'il soit organisationnel ou financier.

Ce projet, dans lequel nous nous sommes engagés ensemble, devrait permettre de faire face aux nombreuses annonces gouvernementales qui impacteraient notre budget de fonctionnement en 2022 à hauteur de près d'un million d'euros répartis en 750 000 euros pour la revalorisation des catégories C et 200 000 euros pour l'attribution de la prime énergie.

Ainsi, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint du fait de la crise COVID qui a durement frappé notre collectivité ou lié aux mesures gouvernementales non programmées, la Mairie de Cannes poursuit et développe ses actions pour protéger les agents et préserver leur pouvoir d'achat.

2022 sera ainsi l'occasion de travailler sur ces actions d'améliorations de notre fonctionnement comme cela a déjà été évoqué en Comité technique.

Enfin, je tiens à vous remercier pour la qualité de nos discussions et la confiance réciproque qui animent nos échanges et réunions de dialogue social.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe déléguée,
Odile GOUNY-DOZOL